

CSA Z1008:F21, *Gestion de l'affaiblissement des capacités au travail*

CSA Z1008.1:F21, *Ligne directrice de mise en oeuvre de CSA Z1008 Gestion de l'affaiblissement des capacités au travail, orientée sur l'incapacité causée par la consommation de substances*

De nombreuses tâches nécessitent de la part des travailleurs qui les accomplissent qu'ils soient constamment vigilants, attentifs et précis. Tout affaiblissement des capacités au travail, qu'il soit causé par la fatigue, le stress, un problème médical, la consommation de substances ou d'autres facteurs, risque de nuire au rendement et à la sécurité des travailleurs. Pour aider les organisations à gérer l'affaiblissement des capacités au travail, Groupe CSA a élaboré la nouvelle norme CSA Z1008:F21, ainsi que le document connexe CSA Z1008.1:F21, qui constitue une ligne directrice de mise en œuvre.

CSA Z1008:F21 énonce les exigences en matière de risques de santé et sécurité liés à l'affaiblissement des capacités en adoptant une approche systémique et en reconnaissant les effets de l'affaiblissement des capacités sur chaque travailleur. La norme offre également des conseils sur les facteurs qui permettent de réduire les effets négatifs de l'affaiblissement des capacités au travail sur la santé et la sécurité.

Bien que cette norme traite de l'affaiblissement des capacités au travail, quelle qu'en soit la source, elle traite également des éléments uniques de la gestion de l'affaiblissement des capacités lié à la consommation de substances. Le document connexe CSA Z1008.1:F21, qui est une ligne directrice de mise en œuvre orientée sur l'incapacité causée par la consommation de substances, a été élaboré pour offrir aux petites, moyennes et grandes entreprises des conseils sur la meilleure manière de mettre en œuvre la norme CSA Z1008:F21.

Obtenez votre exemplaire de la norme.

[CSA Z1008:F21](#) est accessible gratuitement aux fins d'affichage à la boutique CSA, où il est également possible d'en faire l'achat.

Aperçu



Tout affaiblissement des capacités au travail causé par la fatigue, le stress, un problème médical, la consommation de substances ou d'autres facteurs, risque de nuire au rendement et à la sécurité des travailleurs.



CSA Z1008:F21 énonce les exigences et les lignes directrices pour une approche structurée d'évaluation et de maîtrise des répercussions de l'affaiblissement des capacités au travail.



CSA Z1008:F21 est accompagnée d'une ligne directrice de mise en œuvre, CSA Z1008:F21, et d'un cours en ligne gratuit.

Faits saillants de la norme

Cette nouvelle norme de la série de normes sur la gestion de la santé et la sécurité au travail :

- énonce les exigences relatives à la gestion de l'affaiblissement des capacités au travail et offre des conseils à cet égard, en adoptant notamment une approche structurée d'évaluation et d'atténuation des risques liés à l'affaiblissement des capacités au travail;
- est fondée sur le modèle de gestion Planifier – Réaliser – Contrôler – Réagir et elle convient au SGSST;
- offre des lignes directrices sur les facteurs permettant de réduire les effets négatifs de l'affaiblissement des capacités au travail sur la santé et la sécurité et sur la mise en œuvre de systèmes non punitifs basés sur l'éducation et la sensibilisation;
- énonce les exigences et les lignes directrices sur l'éducation, la détermination et les investigations préventives;
- ne comporte aucune exigence ni ligne directrice relatives au dépistage de substances en milieu de travail, dans le cadre de l'approche systémique;
- est conçue pour aider les employeurs, les entrepreneurs, les superviseurs, les travailleurs, les syndicats et les représentants en santé et sécurité;
- reconnaît la possibilité que la consommation de substances soit un facteur déterminant de l'affaiblissement des capacités et fournit des renseignements sur les éléments uniques de la gestion de l'affaiblissement des capacités lié à la consommation de substances en milieu de travail; et
- tient compte de toutes les formes de substances, que la consommation soit licite ou illicite, récréative ou médicale.

Normes connexes

- CSA Z1008.1:F21, *Ligne directrice de mise en oeuvre de CSA Z1008 Gestion de l'affaiblissement des capacités au travail, orientée sur l'incapacité causée par la consommation de substances* (en cours d'élaboration)
- CSA Z1008:F21, *Gestion de l'affaiblissement des capacités au travail – Formation en ligne* (en cours d'élaboration)
- [CAN/CSA-Z1002-F12 \(C2017\), Santé et sécurité au travail – Identification et élimination des phénomènes dangereux et appréciation et maîtrise du risque](#)
- [CAN/CSA-Z1003-F13/BNQ 9700-803/F2013 \(C2018\), Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail – Prévention, promotion et lignes directrices pour une mise en oeuvre par étapes](#)
- [CSA Z1011:F20, Système de gestion d'incapacité au travail](#)
- [CSA Z45001:F19, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – Exigences et lignes directrices pour leur utilisation](#)



Pour nous joindre

Pour poser des questions, recevoir des nouvelles sur les normes ou devenir membre, veuillez créer votre propre compte sans frais dans les Communautés CSA et accéder au lien [Santé et sécurité au travail](#) ou envoyer un courriel à WorkerAndPublicSafetyStandards@csagroup.org.

L'élaboration de cette norme a été possible grâce à la contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement les opinions de Santé Canada.

Cette norme a été élaborée par Groupe CSA grâce au soutien financier de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière — Santé et sécurité au travail (ACALO-SST), y compris des gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que du gouvernement du Canada. Groupe CSA est le seul responsable du contenu de cette norme. Groupe CSA et les organismes de financement déclinent toute responsabilité à l'égard de l'utilisation des renseignements contenus dans cette norme.